COMMUNE DE SAINT-MÉEN

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 6 janvier 2025

Nombre de membres : 13 Présents : 13
Procurations : 00 Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le six janvier, à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 2 décembre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Louis BEAUGENDRE, Maire.

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Pierre MADEC, Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Amandine ROLLAND, Mme Marina DOLOU, Adjoints
- Mr Mikaël FLOC'H, Mr Gaétan THEPAUT, Mr Gérard ROUDAUT, Mme Monique LE HER, Mr Joël CONGAR, Mr Yves CAPPELLESSO, Mr Gildas LE BRAS, Mr Philippe MOTAIS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : Mr Gaétan THEPAUT

Le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maîtrise d'œuvre pour le marché de requalification du centre bourg a été attribué à Agnès BOCHET Paysage.
6 offres ont été reçues et 2 offres ont été retenues pour une audition, et suite à cette audition c'est donc Agnès BOCHET Paysage qui a été retenue, pour un montant d'honoraires de 32 890 € H.T.
Monsieur le Maire précise que si le calendrier est suivi, la fin des travaux de requalification du centre bourg est prévue fin février 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de requalification du centre bourg peut prétendre à une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- décide de solliciter une subvention au titre de la DETR pour le projet de requalification du centre bourg,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande de subvention,
- accepte le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant estimatif des travaux : 460 000 €

Subvention DETR (50 %)	230 000 €
Subvention Pacte Finistère 2030 (30 %)	138 000 €
Autofinancement (20 %)	92 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE PACTE FINISTERE 2030 – VOLET 1 POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de requalification du centre bourg peut prétendre à une subvention du Département sur le Pacte Finistère 2030 (volet 1).
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- décide de solliciter une subvention au titre du Pacte Finistère 2030 (volet 1) pour le projet de requalification du centre bourg ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande de subvention ;
- accepte le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant estimatif des travaux : 460 000 €

Subvention DETR (50 %)	230 000 €
Subvention Pacte Finistère 2030 (30 %)	138 000 €
Autofinancement (20 %)	92 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE PACTE FINISTERE 2030 – VOLET 1 POUR L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'éclairage du terrain de football peut prétendre à une subvention du Département sur le Pacte Finistère 2030 (volet 1).
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- décide de solliciter une subvention au titre du Pacte Finistère 2030 (volet 1) pour le projet d'éclairage du terrain de football ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande de subvention ;
- accepte le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant estimatif des travaux : 18 590 €	
Subvention Pacte Finistère 2030 (50 %)	9 295 €
Autofinancement (50 %)	9 295 €

Monsieur le Maire ajoute qu'une subvention au titre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) sera également sollicitée si le dispositif est reconduit en 2025.

SOLIDARITE AVEC LA POPULATION A MAYOTTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,
Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement de l'ensemble des associations agrées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.
Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Méen tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide de faire un don de 961 €, en solidarité avec la population de Mayotte, à la Protection Civile dont le siège est à Pantin (93500) – 14, Rue Scandicci
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce don.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal
  * d'un courrier de remerciements de l'ADMR, suite à la subvention versée.
  * d'une invitation de la MARPA à un apéritif dinatoire ; les personnes intéressées sont invitées à se manifester.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une matinée citoyenne sera à prévoir au printemps.

- Monsieur Mikaël FLOC'H demande s'il y a beaucoup de réservations de terrains sur le lotissement Ar Skol ? Monsieur le Maire répond qu'il n'y en qu'une de confirmée pour le moment. Un panneau sera installé pour annoncer la vente des lots dudit lotissement.

- Monsieur Joël CONGAR informe le Conseil Municipal que la chasse d'eau fuit toujours dans le vestiaire du foot. Monsieur le Maire répond que la réparation sera faite par une entreprise.

- Monsieur Jean-Pierre MADEC informe le Conseil Municipal que les toilettes publiques seront fermées le samedi et le dimanche, suite à des incivilités. Monsieur Joël CONGAR demande si ce ne serait pas mieux qu'elles soient fermées plus tôt le soir, à la place de les fermer le samedi et le dimanche.
Après discussion, les toilettes seront fermées le soir à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

SIGNATURES

BEAUGENDRE Louis		**MADEC Jean-Pierre**		**ROUDAUT Jean-Yves**	
ROLLAND Amandine		**DOLOU Marina**		**FLOC'H Mikaël**	
THEPAUT Gaëtan		**ROUDAUT Gérard**		**LE HER Monique**	
CONGAR Joël		**CAPPELLESSO Yves**		**LE BRAS Gildas**	
MOTAIS Philippe					